



Bordeaux, le 23 juillet 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Point de situation COVID-19 en Nouvelle-Aquitaine

>>> Hausse très nette de tous les indicateurs épidémiologiques en Nouvelle-Aquitaine : pour freiner le rebond épidémique, maintenons les gestes barrières

La circulation du virus s'intensifie désormais fortement dans tous les départements de Nouvelle-Aquitaine.

Semaine 28 (du 12 au 18 juillet), le taux d'incidence a augmenté (96,7/100 000 habitants contre 31,3/100 000 habitants semaine 27, notamment dans les départements de Charente-Maritime, Gironde, Landes et Pyrénées-Atlantiques). La plus forte hausse est observée en Charente-Maritime (+ 614 %).

Le taux de positivité (3,5 %) est aussi en hausse dans tous les départements. Les plus fortes augmentations sont observées en Charente-Maritime (+ 4,4 points), dans les Landes (+ 3,1 points), en Gironde (+ 2,5 points) et dans les Deux-Sèvres (+ 2,2 points).

L'augmentation des taux d'incidence (234,1/100 000 habitants) et de positivité (+ 3 points) chez les 15-44 ans s'accompagne d'une hausse de l'activité de dépistage semaine 28 (2 747 tests pour 100 000 habitants contre 2 498 pour 100 000 habitants semaine 27), s'agissant d'une population moins vaccinée et plus exposée à une contamination.

De plus, le suivi hospitalier témoigne d'une reprise des admissions en service de réanimation.

La hausse de tous les indicateurs épidémiologiques et la situation particulièrement préoccupante des quatre départements du littoral (Charente-Maritime, Gironde, Landes, Pyrénées-Atlantiques) qui accueillent beaucoup de touristes depuis le début des congés d'été nous appellent à redoubler de vigilance.

Il est de la responsabilité de tous que la période estivale, propice aux rassemblements festifs et au brassage de population, ne s'accompagne pas d'un relâchement collectif.

Or, l'immunité collective, qui passe par la vaccination, progresse encore trop lentement et **365 698 personnes de 60 ans et plus ne sont toujours pas vaccinées** en Nouvelle-Aquitaine. Certaines présentent des facteurs de comorbidités (obésité, maladies chroniques, hypertension artérielle, etc). Elles sont donc particulièrement vulnérables et exposées au risque de développer une forme grave de la maladie.

Plus que jamais le respect des gestes barrières, notamment le port du masque quand la distanciation physique n'est pas possible et/ou que l'on évolue dans un espace clos, comportant des risques de contamination élevés au variant delta, s'impose à tous.

Situation sanitaire du 12 au 18 juillet 2021 ////////////////									
Département	Testés	Tests positifs	Taux de positivité (%)	Taux d'incidence pour 100 000 hab.	Total positifs du 21/01/20 au 18/07/21	Hospitalisations au 18/07/21	Dont réa. au 18/07/21	Total Retours à domicile depuis le 21/01/20	Total décès à l'hôpital depuis le 21/01/20
Charente	6 336	131	2,1 ↗ (+ 1,5 pt)	37,6 ↗ (+ 26,4 pts)	15 369	12	2	664	159
Charente-Maritime	22 205	1 201	5,4 ↗ (+ 4,4 pt)	185,6 ↗ (+ 159,6 pts)	22 699	40	2	1 182	327
Corrèze	4 282	70	1,6 ↗ (+ 0,7 pt)	29,1 ↗ (+ 9,1 pts)	13 308	0	0	924	219
Creuse	1 715	29	1,7 ↗ (+ 0,6 pt)	24,9 ↗ (+ 6,0 pts)	5 459	18	0	595	97
Dordogne	7 525	166	2,2 ↗ (+ 1,2 pt)	40,6 ↗ (+ 23,5 pts)	21 530	85	3	866	221
Gironde	57 583	2 242	3,9 ↗ (+ 2,5 pt)	137,3 ↗ (+ 94,4 pts)	96 377	115	9	5 477	1 077
Landes	11 185	512	4,6 ↗ (+ 3,1 pt)	124,3 ↗ (+ 85,5 pts)	22 123	19	3	926	250
Lot-et-Garonne	8 597	173	2,0 ↗ (+ 1,4 pt)	52,4 ↗ (+ 38,5 pts)	17 992	4	0	878	185
Pyrénées-Atlantiques	21 907	782	3,6 ↗ (+ 1,5 pt)	114,5 ↗ (+ 51,0 pts)	38 696	50	3	2 050	481
Deux-Sèvres	8 438	250	3,0 ↗ (+ 2,2 pt)	67,1 ↗ (+ 50,2 pts)	23 894	2	0	1 141	257
Vienne	8 296	161	1,9 ↗ (+ 1,1 pt)	36,8 ↗ (+ 22,9 pts)	25 337	8	0	1 350	268
Haute-Vienne	6 735	86	1,3 ↗ (+ 0,5 pt)	23,2 ↗ (+ 8,6 pts)	23 214	27	1	1 235	328
Nouvelle-Aquitaine	164 804	5 803	3,5 ↗ (+ 2,3pt)	96,7 ↗ (+ 65,6 pts)	325 998	380	23	17 288	3 869

>>> Point sur la vaccination : bilan régional au 21 juillet

Au 21 juillet, 3 718 407 Néo-Aquitains ont reçu au moins une dose de vaccin (62 %) et 3 063 686 ont leur schéma vaccinal complet (51,1 %). La Nouvelle-Aquitaine est la 1^{ère} région métropolitaine en termes de schéma vaccinal complet, au même niveau que la région Normandie. Dans ces deux régions, plus de la moitié de la population (51,1 %) ont reçu les deux doses de vaccins.

En Nouvelle-Aquitaine, il est à noter une accélération des injections de 2^{ème} dose de vaccins dans l'ensemble de la région.

Cumul du nombre de vaccinations au 21 juillet 2021 par départements ////////////////				
Département	Au moins une dose de vaccin (N)	Couverture vaccinale une dose (%)	Deux doses de vaccin (N)	Couverture vaccinale deux doses (%)
16 - CHARENTE	211 253	60.7	171 665	49.3
17 - CHARENTE-MARITIME	409 342	63.3	339 416	52.5
19 - CORREZE	148 287	61.7	124 856	52.0
23 - CREUSE	73 207	63.0	62 774	54.0
24 - DORDOGNE	239 192	58.6	198 754	48.7
33 - GIRONDE	991 018	60.7	791935	48.5
40 - LANDES	271 819	66.0	219 374	53.2
47 - LOT-ET-GARONNE	197 559	59.8	165 157	50.0
64 - PYRENEES-ATLANTIQUES	456 796	66.9	386 332	56.5
79 - DEUX-SEVRES	227 147	61.0	187 693	50.4
86 - VIENNE	263 171	60.2	219 961	50.3
87 - HAUTE-VIENNE	229 618	61.9	195 769	52.8
Nouvelle-Aquitaine	3 718 407	62.0	3 063 686	51.1

En savoir plus sur les données épidémiologiques et vaccination (indicateurs vaccination des résidents et professionnels d'EHPAD et USLD, par classe d'âge par département, etc.)

> [COVID-19 - Points épidémiologiques régionaux Coronavirus Nouvelle-Aquitaine Juillet/Aout 2021](#)

Au 21 juillet, la classe d'âge des 65-74 ans présente la plus forte couverture vaccinale (90.5 % ont reçu une dose de vaccin et 83.8 % ont atteint un schéma vaccinal complet).

Département	12-17		18-39		40-49		50-64		65-74		75 et plus	
	N vaccinés	CV (%)										
16-Charente	6281	27.2	36578	47.8	25948	61.2	58372	78.5	44196	93.6	38671	89
17-Charente-Maritime	11727	27.2	70756	52.7	49115	62.6	104060	78	93468	94	76300	89.4
19-Corrèze	4352	27.4	27395	54.4	18778	64.4	38178	75.3	29906	86.7	28592	87.3
23-Creuse	1826	25.9	12088	56.3	8287	62	19791	73.7	16059	85.3	14441	84.6
24-Dordogne	6263	24.2	37772	48.6	27729	57.4	64229	70.3	54195	84.4	47024	81.3
33-Gironde	34207	29.2	255428	55.5	150841	68.5	247724	82.7	161911	93.4	132298	91.2
40-Landes	11783	42.4	55612	64.4	35944	66.4	68762	78.8	52795	91.5	43553	88.4
47-Lot-et-Garonne	6003	26.5	38039	53.9	25146	64.9	52084	75.7	38253	83.9	35818	83.3
64-Pyrénées-Atlantiques	15021	32.1	99250	63.1	62511	71.1	118719	84.5	82435	96.6	75328	91.2
79-Deux-Sèvres	9355	33.2	46030	56.6	32038	67.8	58951	76.2	41629	89.8	37893	88.1
86-Vienne	7424	22.8	58961	52.1	36089	68.2	67764	81	47441	92.7	43102	89.6
87-Haute-Vienne	7254	29	47262	54.1	30279	67.6	60148	80.4	44435	90.4	38701	85.1
Nouvelle-Aquitaine	121496	29.3	785171	55.4	502705	66.4	958782	79.3	706723	91.4	611721	88.3

(Source : Vaccin Covid, Cnam, exploitation Santé publique France Nouvelle-Aquitaine)

>>> La vaccination reste l'arme la plus efficace pour endiguer l'épidémie et protéger les plus fragiles

Le virus delta circule de manière active dans l'ensemble du territoire et il demeure plus contagieux. Plus que jamais, la vaccination et l'application rigoureuse des gestes barrières sont des éléments clés pour contenir l'épidémie et protéger les plus fragiles.

Pour se faire vacciner plusieurs options s'offrent à vous :

- **Prendre un rendez-vous en ligne via le site sante.fr**
<https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid.html>
- **Appeler le numéro vert national 0800 009 110**
Ouvert de 6h à 22h, 7 jours sur 7
- **Vous pouvez également vous faire vacciner (sur place ou à domicile) auprès des professionnels de santé suivants** : Médecins, pharmaciens, infirmiers

>>> Le Pass sanitaire : ce qui change à compter du 21 juillet

pass COVID-19
sanitaire

A compter du 21 juillet, la présentation du « pass sanitaire » devient obligatoire à l'entrée des salles de spectacles, des parcs d'attraction, des salles de concert, des festivals, des salles de sport et des cinémas **accueillant plus de 50 personnes.**

Début août, il s'appliquera aussi aux cafés, restaurants, centres commerciaux, hôpitaux, maisons de retraite, établissements médico-sociaux, aux voyages en avions, trains et cars pour les trajets de longue distance. En fonction de la situation épidémique, d'autres lieux pourront s'ajouter à cette liste.

Le **pass sanitaire** peut être présenté **sous format papier** ou **en version numérique** via l'application TousAntiCovid. Il ne sera exigé à partir de 12 ans qu'à compter du 30 septembre prochain.

Les preuves acceptées dans le cadre du Pass sanitaire sont les suivantes :

- **Un schéma vaccinal complet*effectif :**
 - **7 jours après la 2^{ème} injection pour les vaccins à double injection** (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
 - **4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection** (Johnson & Johnson) ;
 - **7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid** (1 seule injection).
- **Un test négatif de moins de 48h : test antigénique ou RT-PCR**
- **Un résultat d'un test RT-PCR positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois**

**Toutes les personnes vaccinées, y compris celles qui l'ont été avant le 3 mai, peuvent [récupérer leur attestation de vaccination sur le « portail patient » de l'Assurance Maladie.](#)*

Pour tenir compte de certaines situations spécifiques, l'obligation de présenter un pass sanitaire est **repoussée** :

- **Pour les jeunes de 12 à 17 ans au 30 septembre.** La vaccination n'ayant été ouverte, pour cette catégorie d'âge, qu'au mois de juin, des millions de jeunes auraient été contraints d'effectuer des tests à répétition pour toutes leurs activités estivales, à partir du 21 juillet.
- **Pour les salariés des lieux et établissements recevant du public au 30 août.** Pour ces salariés, n'ayant pas encore reçu deux doses de vaccin, ils seraient dans l'obligation de se faire tester presque chaque jour pour aller travailler. **Cependant, leur 1^{ère} injection devra être réalisée au plus tard le 1^{er} août car elle est indispensable pour conférer un début d'immunité.**

En savoir plus sur le Pass sanitaire

(informations diverses, kit com pour les professionnels de l'événementiel, le « Pass sanitaire voyages », etc) :

> <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>

Consulter la FAQ :

> <https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

CONSEILS POUR PRÉSENTER SON PASS SANITAIRE

Préparer mon
justificatif d'identité



et ma preuve
sanitaire



M'assurer que la preuve sanitaire présentée **est valide** :

- ✓ Certificat de test négatif de moins de 48h avec QR Code.
- ✓ Certificat de test positif d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois avec QR Code.
- ✓ Certificat de vaccination complet avec QR Code.



Présenter mon certificat
numérique sur **un écran
intact, non fissuré.**

Vérifier que mon schéma
vaccinal **est complet** :

- ✓ Vaccin à 1 injection (Johnson & Johnson ou personnes ayant eu la Covid-19) = 4 semaines après l'injection (2 semaines pour ceux qui ont eu la Covid-19).
- ✓ Vaccins à 2 injections (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) = 2 semaines après la 2^e injection.

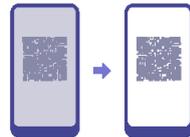


Présenter mon QR Code
sur fond blanc ou noir
(mais pas sur fond vert).



Si je présente mon
certificat depuis
TousAntiCovid, je peux
**double-cliquer sur le QR
Code pour l'agrandir,**
ce qui facilitera la lecture.

**Augmenter la
luminosité** de
mon écran en
cas de soleil.



Sur format papier, présenter
un certificat dans **une bonne
qualité d'impression,** sans
pliure sur le QR Code.

Merci de participer à réduire les risques de transmission à la Covid-19



PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Aérer les pièces
le plus souvent possible



Respecter une distance
d'au moins deux mètres
avec les autres



Porter un masque chirurgical
ou en tissu de catégorie 1 quand
la distance de deux mètres
ne peut pas être respectée



Limiter au maximum
ses contacts sociaux



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher
dans un mouchoir
à usage unique



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser
une solution hydro-alcoolique



Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades



Eviter de se toucher le visage



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000

(appel gratuit)

Contact presse

ARS Nouvelle-Aquitaine

06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr